

PREVENTION

**PRE
V**

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

DUERP

Formation à l'évaluation des risques professionnels

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La loi (article R4121-1 du Code du Travail) impose à chaque employeur, quelque soit la taille de l'entreprise, d'évaluer les risques existants en matière de santé et de sécurité au travail pour les collaborateurs. C'est à cela que sert le DUERP ou Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui doit être mis à jour régulièrement, à minima une fois par an. Même si la réalisation ou la production du document peut-être confié à un tiers, l'employeur en demeure toujours responsable. Mieux vaut donc en maîtriser tous les aspects et c'est précisément ce que nous vous proposons de découvrir.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la prévention des risques
- Identifier les dangers et évaluer les risques associés
- Etablir un plan d'actions de prévention
- Faire du document unique un outil de management de la sécurité

OUTILS ET MOYENS

- Méthodes andragogiques: Démonstratives et apports théoriques, présentation de films pédagogiques et de bonnes pratiques.
- Moyens techniques: PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia et paperboard.
- Moyens humains: Formateur qualifié ayant une solide expérience de la prévention des risques professionnels

PRÉREQUIS

- Maîtrise de la langue française.
- Notions en prévention des risques

TYPE DU PUBLIC

- Chargé de prévention.
- Personnels de l'entreprise sélectionnés dans le groupe de travail évaluation des risques.
- Directeur de l'entreprise.
- Responsable HSE - QSE.
- Chargé de sécurité.

DURÉES

2 jours (soit 14 heures)

ÉVALUATIONS

Feuilles de présence
Questions orales ou écrites (QCM)
Mises en situation
Formulaires d'évaluation de la formation

PARTICIPANTS

10 collaborateurs maxi par groupe

CONTENU

- Enjeux et finalité de la prévention des risques
 - ✓ La réglementation
 - ✓ La responsabilité civile et pénale
 - ✓ La réduction des accidents et maladies professionnelles
- La prévention au quotidien
 - ✓ Les principes
 - ✓ Les acteurs internes et externes,
 - ✓ Les audits et contrôles
- L'évaluation des risques professionnels
 - ✓ Observation des postes de travail et de leur environnement
 - ✓ Identification des dangers,
 - ✓ Notions d'exposition et de gravité,
 - ✓ Repérage des mesures de prévention,
 - ✓ Hiérarchisation des risques bruts et résiduels
 - ✓ Les différents types de risques professionnels
- Elaboration du plan d'actions de prévention
 - ✓ Choix des actions à mener et des responsables d'actions
 - ✓ Planning d'interventions
- Faire du DUERP un outil de management dans l'entreprise
 - ✓ Diffusion dans l'entreprise
 - ✓ Implication des acteurs
 - ✓ Suivi des actions

PREVENTION

PRE
V

Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

DUERP

Audit et rédaction de votre DUERP

RAPPEL REGLEMENTAIRE

La loi (article R4121-1 du Code du Travail) impose à chaque employeur, quelque soit la taille de l'entreprise, d'évaluer les risques existants en matière de santé et de sécurité au travail pour les collaborateurs. C'est à cela que sert le DUERP ou Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels qui doit être mis à jour régulièrement, à minima une fois par an. Même si la réalisation ou la production du document peut-être confié à un tiers, l'employeur en demeure toujours responsable. Mieux vaut donc en maîtriser tous les aspects et c'est précisément ce que nous vous proposons de découvrir.

INTÉRÊT

Bénéficiez du déplacement sur votre site d'un auditeur et conseiller en prévention des risques afin de rédiger votre DUERP et votre plan d'action.

OBJECTIFS

- Etre conseillé et orienté en prévention des risques.
- Ne pas avoir à rédiger votre document vous-même.
- Avoir un document unique répondant au plus proche de vos spécificités.

LES DIFFÉRENTES PHASES DE L'AUDIT ET DE LA RÉDACTION DU DOCUMENT UNIQUE DUERP

1. Entretien avec le responsable de l'entreprise :

- La réglementation du droit du travail.
- Etude de l'organisation de l'entreprise.
- Description des activités et des différents postes de travail.
- Bilan des accidents du travail et maladies professionnelles survenus au sein de l'entreprise.

2. Identification des risques professionnels :

- Diagnostic des risques professionnels.
- Visite des locaux accompagnée d'un responsable de l'entreprise.
- Analyse des unités de travail.

3. Rédaction et élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels :

- Identification des moyens mis en œuvre.
- Observation des situations de travail.
- Classement des risques professionnels.

4. Elaboration du plan d'action (sous la responsabilité du chef d'entreprise) :

- Les mesures de prévention mises en place au sein de l'entreprise.
- Les mesures de prévention à mettre en œuvre et élaboration des fiches d'action de prévention des risques.
- Définition des actions prioritaires.

5. Restitution du document unique :

- Présentation aux responsables de l'entreprise.
- Prévoir une traçabilité du document unique d'évaluation des risques professionnels.

DURÉE

À définir